

La littérature carcérale marocaine

État des lieux et perspectives de développement

1. Le maroc le nouveau contexte des droits de l'Homme.....	65
2. La littérature carcérale : le paradigme de l'humain	66
3. Les perspectives	67

ABDESSELAM EL OUAZZANI

1. Le Maroc et le nouveau contexte des Droits de l'Homme

Depuis maintenant plusieurs décennies, le respect des droits humains fait progressivement son chemin. Le Maroc est entré en effet dans une nouvelle phase de consolidation de l'État droit qui passe notamment par la refonte du référentiel culturel et éthique. En témoigne le rythme accéléré des décisions prises depuis les années 80, et en synchronie, le désir de parler, de témoigner, de relater l'expérience pénitentiaire à l'origine de l'extraordinaire foisonnement de la littérature carcérale et la volonté officielle de délier les langues longtemps retenues prisonnières de l'arbitraire. On dénombre la publication de plus de 150 textes (témoignages, récits, romans, pièces de théâtre et recueils de poèmes).

En laissant paraître ce genre de témoignages, le Maroc montre qu'il a décidé de tourner une page de son histoire afin d'en amorcer une nouvelle, fondée sur le respect des Droits de l'Homme qui présuppose que l'État fait sienne « l'obligation de ne pas faire ou de ne plus laisser faire », notamment de ne pas censurer ce genre de textes à valeur hautement testimoniale, mais surtout de ne pas répéter ces pratiques illégales.

De plus, le contexte politique national a connu l'évolution de la conscience collective par l'effet d'une dynamique citoyenne nouvelle et par le combat mené par les partis politiques et les ONG qui demandaient la révision de la constitution. Le Maroc a pris un certain nombre de mesures susceptibles d'assurer une meilleure application des dispositions juridiques concernant les Droits de l'Homme. Il y a lieu de citer notamment :

- La création du département ministériel chargé des Droits de l'Homme (1993).
- Les restrictions : limitations constitutionnelles concernant notamment l'article 35 relatif à l'état d'exception et l'article 49 lié à l'état de siège,
- Le ciblage des obstacles pour une meilleure application des Droits de l'Homme, obstacles juridiques et sociologiques,
- La refonte du Comité Consultatif des Droits de l'Homme,
- et la création du « Diwan al Madhalim », le 10 décembre 2002.

Ce qui est visé, c'est justement l'application des instruments juridiques et constitutionnels et la création d'une dynamique de contestation mais aussi de régulation de l'appareil de l'État par rapport aux revendications qui ont commencé à pointer en engageant des décisions sérieuses :

- Ratification de l'État marocain des conventions afférentes aux Droits de l'Homme,
- Volonté de mise à niveau des droits par rapport aux différentes clauses onusiennes chargées du respect de ces conventions : les Droits de l'Homme figurent dans le préambule de la constitution du royaume,
- Reconnaissance par le pouvoir de l'existence de délit d'opinion et de détention politique, de détention arbitraire,
- Projet de loi adopté par le Conseil de gouvernement du 28 décembre 2004 sur la torture considérée désormais comme un crime. Les coupables d'actes de torture devront répondre devant les autorités compétentes de leurs actes.

Parmi les éléments essentiels qui vont meubler activement la scène politique marocaine, il y a lieu de

signaler que, pour inaugurer l'année 2004, le Maroc allait réaffirmer sa volonté d'apporter des solutions qui s'imposent pour régler le dossier des Droits de l'Homme en créant L'instance *Équité et réconciliation*, instance « ouverte, composée, pour moitié de membres du Conseil consultatif des droits de l'Homme, et pour moitié d'éléments aux profils et spécialités variés, mais unis tous par une communauté de dessein, à savoir la défense de ces droits. » Sur le même élan, cette même année, le Souverain a gracié 33 condamnés.

2. La Littérature carcérale : le paradigme de l'humain

Un tel contexte d'ouverture sur le respect des Droits de l'Homme a eu un impact important sur le volume de la production de textes relatant l'expérience carcérale dans tout ce qu'elle a d'insoutenable. Un déplacement de paradigme devait inéluctablement s'opérer du fait que sur le plan littéraire, la production est passée d'une contestation idéologique ou d'un travail de déconstruction de l'archipel esthétique classique à l'affirmation des fondements de base de l'humain focalisé sur soi dans son articulation sur la dénonciation des graves exactions commises.

Les textes relatant le carcéral observable constituent généralement un projet d'écriture qui prend racine dans les interstices de l'être ayant souffert de la coercition et de l'abus du pouvoir. Que les auteurs soient militaires ou civils, hommes ou femmes, ils révèlent que ce qui leur est arrivé est le produit logique de décisions arbitraires et d'actions injustes ourdies et exécutées dans le mépris des droits constitutionnels et humains. Tazmamart, Derb Moulay Chérif, le bagne de Bir Jdid, Kalât Mgouna ... sont certes des toponymes qui renvoient à des livres mais bel et bien à des référents précis et vérifiables : il s'agit de prisons réelles, situées géographiquement et autour desquelles a été tissée l'histoire funeste de l'incarcération arbitraire et meurtrière.

Le récit trace ainsi le parcours narratif valorisant la représentation de la descente aux enfers afin de montrer comment une telle expérience attestée a été vécue avant d'être surmontée. Il adopte en général une structure ternaire : début, milieu et fin. Pour ce qui est du *début*, c'est-à-dire de la période se situant avant l'incarcération, le témoin insiste sur une période faite de paix mais travaillée par la préparation des événements qui allaient précipiter les détenus dans un processus irréversible les menant droit à l'incarcération... Avec le *milieu*, il est question de décrire dans le menu détail le mode de vie (ou plutôt de mort lente) de l'expérience insoutenable, à laquelle correspond, de manière oppositive, le retour sur terre (la *fin*) et donc à la « vie normale » et à la « liberté ». Mais cette *fin* n'est en aucun cas un retour à la situation initiale, car quand bien même l'individu carcéral retrouve sa liberté, il a déjà changé ainsi que le monde qu'il retrouve, voire il n'est plus que l'ombre de lui-même.

C'est pourquoi cette littérature qui se propose d'ériger l'événement historique procédant du témoignage à portée correctrice vient, d'une part, comme pour restituer à l'homme son humanité à l'endroit même où le contenu de l'expérience est négatif puisqu'il s'agit d'une configuration sémantique générale où l'homme fait du mal à son prochain de manière illégale et sans explication légitime, et d'autre part, se constitue en tant qu'outil de dénonciation de ce genre de pratiques inhumaines et de lutte contre toutes les formes par lesquelles elles se traduisent.

Les témoignages racontent donc une tranche de vie concernant une personne ou un groupe de personnes dans des situations carcérales marocaines. Procédant par narration, le récit carcéral marocain, en tant que forme d'expression narrative biographique ou autobiographique qui puise de ces deux genres régis par le pacte testimonial, s'inscrit dans le cadre d'une interaction avec le récepteur, certes textuel, mais également tout Marocain ou étranger dont les attentes sont stimulées nécessairement par les organes médiatiques, syndicaux et citoyens. De plus, ces témoignages font intervenir parfois un autre personnage, le scripteur,

celui qui va prendre en charge les enregistrements des témoins pour leur donner la forme et l'architecture qui leur convient. Cette collaboration impose certainement les éléments minimaux d'un contrat entre le témoin et le scripteur.

La littérature carcérale est la preuve incontestable qu'il existe chez l'homme un réflexe presque instantané de conservation qui s'oppose à la machine carcérale punitive aveuglée par la déshumanisation et l'humiliation des individus. Cette réaction naturelle se développe et se consolide au fur et à mesure que l'homme s'adapte à sa nouvelle situation carcérale pour essayer de sauvegarder un tant soit peu de son humanité et le respect de sa dignité. Pour ce faire, le récit carcéral nous introduit dans un monde où il est impératif pour le détenu de croire en certaines valeurs s'il veut continuer à vivre de manière décente et espérer un jour redevenir un homme libre. Parmi ces importantes valeurs, il y a lieu de citer : l'esprit de solidarité, le dévouement, le respect du règlement intérieur, la concertation et la négociation.

Dans le milieu carcéral, tout passe aussi par la communication. La survie, en particulier, est fonction de la communication. La libération, elle, n'est pas envisageable également sans communication. Les détenus les plus perspicaces pressentent dès le départ l'importance d'établir et de maintenir le contact à l'intérieur du bagne comme avec l'extérieur. Parler, c'est exister, si bien que le contraire annonce la mort certaine.

Certes, échapper de l'enfer carcéral représente en fait le désir le plus cher de tous les détenus. C'est cet espoir caressé depuis de très longues années d'incarcération qui a donné un sens à leur vécu quotidien – si un sens peut encore exister après le non-sens de leur destin. S'ils se sont accrochés à la vie malgré l'enfer qui la caractérise, c'est parce qu'au fond d'eux-mêmes ils croyaient que le jour de leur libération viendra, tard, très tard, mais qu'il viendra. De même, comme nous l'avons vu, ce sont des personnages qui ne sont pas restés passifs face à l'extrême détresse. Ils allaient multiplier les actions pour faire entendre leur voix et attirer la sympathie de l'opinion publique et notamment celle des organisations internationales des Droits de l'Homme.

3. Les perspectives

L'éclairage apporté par les différents témoignages écrits représente la preuve que le Maroc affronte courageusement une partie de son histoire occultée non pas pour s'en débarrasser, mais pour s'en souvenir dans une visée dissuasive et pour avancer dans le projet de l'assainissement de ce dossier.

Dans le prolongement de cette littérature du carcéral arbitraire focalisé sur le « devoir de mémoire » et sa pertinence symbolique dans la perspective du « jamais plus », l'État marocain, lui, a proposé, notamment à travers l'Instance Équité et Réconciliation, une approche qui procède par *réparation* et *réconciliation*. Cette approche constitue un levier important pour faire correspondre le devoir de mémoire avec le droit à l'apaisement. En effet, afin de ne pas céder au démon de l'oubli, ni vampiriser le passé, la reconstruction du passé par la littérature carcérale s'opère selon l'usage noble de la mémoire sur le plan de l'écriture où malgré l'horreur vécue pendant de longues années ainsi que toutes les exactions subies après la mise en liberté, il y a généralement une retenue dans le discours des témoignages au cours de la remémoration qui n'affiche pas nécessairement la tendance à la vengeance. Une telle retenue a été tout récemment encore observée lors des auditions publiques télévisées (débutées le 21 décembre 2004) où certaines victimes sont venues apporter leurs témoignages émouvants et raconter l'horreur du vécu carcéral arbitraire.

De la littérature carcérale il est bien aisé en définitive de tirer une didactique utile à l'apprentissage du respect des droits humains, l'un des piliers de la vraie démocratie. La question qui se pose maintenant concernerait l'approche à adopter pour que cette littérature devienne effectivement un catalyseur du lieu de

mémoire apaisée, un bon aiguillon d'éthique et d'équité et un outil didactique de socialisation, de communication et d'éducation aux droits humains.

Sans doute, grâce à la littérature carcérale et aux témoignages oraux télévisés, aux pièces de théâtre et aux films qui passent maintenant dans les deux chaînes nationales, le Maroc est entré dans une nouvelle ère où la dénonciation des exactions démesurées et injustes va de pair avec le pardon généreux des victimes qui ne cessent de lancer l'appel à la vigilance. La perspective qui semble se dessiner actuellement converge vers la création d'un observatoire des droits de l'homme au Maroc. Si un tel projet devait se concrétiser, les dérapages éventuels de l'arbitraire pourraient sensiblement diminuer.

Le vrai respect des Droits humains oblige les acteurs concernés (responsables, décideurs, représentants, ONG...) à élaborer des stratégies opérationnelles :

- de sensibilisation et d'éducation pour répandre plus en profondeur la culture des Droits humains chez les jeunes et les adultes,
- de formation et de formation de formateurs des acteurs officiels relevant des départements ministériels concernés (Justice, Police...),
- de lutte contre le sentiment de l'injustice, celui de ne pouvoir parler et témoigner, celui qui consiste à se sentir encore plus marginalisé en plus du stigmate de l'arbitraire, d'où la nécessité de démocratiser la publication et la diffusion des témoignages de manière à donner plus d'espace aux femmes et à leurs familles pour qu'elles se débarrassent une bonne fois pour toutes de leur hantise et du cauchemar qu'elles ont vécu.
- de consolidation du processus de la reconnaissance, la réconciliation et la réparation.